

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

**S.M.A.P.E.
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMAPE
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.21

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le HUIT DECEMBRE de L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 09h30, les membres du **COMITE SYNDICAL** se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 2 décembre 2025

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membre en exercice : 12
Nombre présents : 7
Nombre de pouvoir : 0
Nombre d'excusés : 5

MEMBRES PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :
Séverine CHEMINADE, Jean-Jacques FOURNIE, Patrick ROUX

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :
Célia HELION, François NEBOUT, Fatna ZIAD, Thibaut SIMONIN,

EXCUSES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :
Patrick BOURGOIN, Mathieu LABROUSSE, Yannick PERONNET, Hassane ZIAT,

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :
Stéphanie GARCIA,

SUPPLEANTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :
Gérard DEZIER est remplacé par Patrick ROUX
Valérie DUBOIS est remplacée par Séverine CHEMINADE

COMITE SYNDICAL DU SMAPE DU 8 DECEMBRE 2025

**DELIBERATION
N°2025.12.21**

Rapporteur : Jean-Jacques FOURNIE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Les participations versées par les deux partenaires que sont le Département de la Charente pour 30 % et la communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour 70 % constituent la principale ressource de fonctionnement du SMAPE.

Ces participations sont stables depuis 2019, à l'exception d'un supplément exceptionnel de 100 000 € en 2023 pour accompagner les projets d'investissements du syndicat.

I- FONCTIONNEMENT

L'objectif pour 2026 est de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement, qui progressent toutefois sous l'effet de l'inflation et de divers autres facteurs.

En matière de dépenses, les principales sont les suivantes :

- La contribution du SMAPE au délégataire pour **la gestion de l'école de voile** (délégation de service public) est de **291 K€**, une potentielle revalorisation pouvant toutefois intervenir selon les conditions du contrat.
- Les **charges de personnel** estimées par la direction des ressources humaines à **279 K€** (BTV 2025 : 267,1 K€ dont 3 K€ d'assurances statutaires identifiés sur le chapitre des charges à caractère général) et qui comprennent :

➤ Les charges du service espaces paysagers mis à disposition du SMAPE par la communauté d'agglomération GrandAngoulême (équivalent 5 agents titulaires) pourraient être de 232,8 K€ dont 3,1 K€ d'assurance statutaire (BTV 2025 : 221,2 K€) soit +5,2 %.

L'avenant de la convention contracté avec GrandAngoulême le 14 avril 2025 prévoit l'affectation du personnel d'entretien des espaces verts à 5 ETP (équivalent temps plein). Le montant du remboursement est calculé à partir du coût horaire moyen des agents du service « espaces verts » affectés au SMAPE multiplié par le nombre d'heures réalisées en N-1.

➤ la rémunération des saisonniers du pôle nautique de Nautilus mis à disposition sur l'année N (1,20 ETP) pour la surveillance de la baignade est estimée à 46,2 K€ (BTV 2025 : 45.9 K€).

- Les charges à caractère général seraient d'environ **247 K€** en 2026, contre 235 K€ en inscription totale en 2025, soit une progression de 5,1 %.

La principale augmentation concerne l'entretien de bâtiments + 12 K€.

Les principales dépenses concernent les postes suivants :

- Electricité (13 K€ en 2025)	13 K€
- carburants	16 K€
- impôts et taxes	16 K€
- assurances	30 K€
- maintenance	67 K€
- prestations de service Grand Angoulême	75 K€

- **Les amortissements** : une inscription de **30 K€** serait à prévoir (BP 2025 : 23 K€) soit une augmentation de 7 K€ correspondant aux nouvelles acquisitions réalisées en investissement.

En dehors des participations des deux collectivités, le SMAPE bénéficie également de recettes pour un peu plus de 47,5 K€ : loyer de la maison Barbotin, redevance de la buvette et du manège, mise à disposition de locaux au comité départemental de tennis et location de locaux à GrandAngoulême, avec un loyer revalorisé accompagnant les travaux de rénovation des locaux loués.

Quelques refacturations viennent compléter le volet recettes, notamment celle du carburant. Ainsi, il apparaît que les dépenses progressent de façon plus dynamique que les recettes. Les dépenses étant toutefois très contraintes, l'équilibre du budget 2026 nécessitera une reprise d'une partie de l'excédent antérieur ou une augmentation des participations des membres.

Hors reprise des résultats, l'épargne brute prévisionnelle s'avère négative de 54 K€ à ce stade. La reprise des résultats permettrait toutefois l'équilibre budgétaire prévisionnel.

II- INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'année 2025 s'élèveront à près de 108 K€, dont 48 K€ pour les toilettes publiques, 12,5 K€ pour les travaux d'enrochement des berges et des travaux de pose d'échelle ou de mezzanine pour la base de voile pour 10,2 K€.

Depuis quelques années, il a été fait état de la nécessité de procéder à un certain nombre de travaux de réhabilitation des bâtiments liés à la sécurité.

Pour 2026 cette orientation est maintenue pour limiter les risques principaux recensés :

- Préservation du site avec le remplacement de la structure de l'empellement (Digue)
- Mise en sécurité dans les bâtiments : comprenant le système de sécurité incendie de la base de voile et le remplacement de l'alarme incendie de la maison Bernard,
- Seront également à prévoir des travaux de mise en sécurité du jeu pour enfants dit « le bateau », pour en permettre une plus longue durabilité à court terme ou peut-être son potentiel remplacement (environ 60 K€) en fonction des disponibilités budgétaires.

Les amortissements (30 K€), le FCTVA (53 K€) ainsi que les participations (90 K€) des deux collectivités permettent des **acquisitions** et des **travaux nouveaux** pour **120 K€ (hors reprise des résultats)**, montant qui pourrait être porté à **222 K€ en intégrant le résultat prévisionnel à ce jour.**

III- PARTICIPATIONS

Le financement de cet ensemble de propositions pourrait être réalisé en 2026 avec un montant global de participation de 801 807 €, soit un montant identique depuis 2019 (à l'exception du complément de 100 000 € voté en 2023). La répartition entre les deux collectivités serait la suivante :

- 240 543 € pour le Département de la Charente, soit 30 %, dont 27 075 € pour l'investissement et 213 468 € pour le fonctionnement,
- 561 264 € pour GrandAngoulême, soit 70 %, dont 63 175 € pour l'investissement et 498 089 € pour le fonctionnement.

RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS

	BP 2025	OB 2026
<u>DEPARTEMENT</u>		
Investissement	27 075,00 €	27 075,00 €
Fonctionnement	213 468,00 €	213 468,00 €
TOTAL A	240 543,00 €	240 543,00 €
<u>GRANDANGOULEME</u>		
Investissement	63 175,00 €	63 175,00 €
Fonctionnement	498 089,00 €	498 089,00 €
TOTAL B	561 264,00 €	561 264,00 €
TOTAL A + B	801 807,00 €	801 807,00 €

Toutefois, le maintien du montant des participations ne serait que temporaire et entraînerait une consommation de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 54 K€ (sur la primo-évaluation du résultat soit 104 K€). La question de l'augmentation du montant des participations se posera donc probablement dès l'année prochaine.

Le Comité syndical,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau de Saint-Yrieix sur Charente, LEDIT JOUR HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20251208-2025_12_21s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025

Publication : 16/12/2025